

N° 5121³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

relatif à la participation du Grand-Duché de Luxembourg

- à la 13^e reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement
- à la 3^e reconstitution des ressources du Fonds pour l'Environnement Mondial
- à la 6^e reconstitution des ressources du Fonds International de Développement Agricole

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(4.11.2003)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 27 octobre 2003 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relatif à la participation du Grand-Duché de Luxembourg

- à la 13^e reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement
- à la 3^e reconstitution des ressources du Fonds pour l'Environnement Mondial
- à la 6^e reconstitution des ressources du Fonds International de Développement Agricole

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 21 octobre 2003 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 juillet 2003;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 novembre 2003.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

